

DATE: 06 décembre 2021
À: Communauté de WCL
OBJET: Obligation de la COVID de WCL

Suite au soutien et aux conseils des membres de WCL et reconnaissant le fait que les vaccinations constituent le moyen le plus sûr et le plus efficace de contribuer à stopper la propagation de la COVID-19 et à réduire ses impacts, à court et à long terme, nous avons travaillé à élaborer une politique vaccinale de WCL.

Le conseil d'administration s'est réuni la semaine dernière pour examiner un projet de politique vaccinale et a décidé de demander des conseils supplémentaires à des experts. WCL est responsable de prendre toutes les mesures raisonnables possibles pour lutter contre la propagation de la COVID-19 et pour assurer la sécurité de notre communauté de lutte, les mesures provisoires suivantes seront mises en place dès maintenant :

Obligation provisoire de vaccination :

- Cette obligation s'applique à toutes les personnes (y compris, mais sans s'y limiter : les athlètes, les entraîneurs, les officiels, le personnel médical, le personnel de soutien de l'équipe, le personnel, les bénévoles, les invités et les spectateurs) qui participent en personne à des activités sanctionnées par WCL.
- Toutes les personnes souhaitant participer ou assister à une activité doivent être entièrement vaccinées.
- Par «entièrement vaccinée», on entend le statut qu'une personne atteint quatorze (14) jours après avoir reçu toutes les doses recommandées d'un vaccin contre la COVID19 approuvé par Santé Canada et qui exige que la personne maintienne le nombre et le type de doses de vaccin recommandées, tel que mis à jour et exigé par Santé Canada par la suite.
- Les personnes devront fournir une preuve de vaccination selon les directives de WCL.
- La preuve de vaccination est un document électronique émis par le gouvernement démontrant qu'une personne a été entièrement vaccinée, accompagné d'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement et correspondant à la personne. Les





informations relatives au statut vaccinal ne seront pas collectées ou stockées après la vérification de la preuve de vaccination.

- Toutes les exigences supplémentaires en vigueur relatives à la COVID-19 seront basées sur les mesures de santé et de sécurité applicables requises ou recommandées par les autorités provinciales de santé publique et les politiques connexes de l'organisation de l'événement.
- Lors de voyages dans d'autres pays sanctionnés par WCL, les personnes sont en outre tenues de respecter les lois et de se conformer aux mesures de santé et de sécurité en vigueur en matière de COVID-19 requises ou recommandées par les autorités locales et les politiques d'organisation d'événements.
- Pour les personnes qui voyagent à l'étranger sous l'égide de WCL, le statut vaccinal doit pouvoir être fourni à toute partie exigeant des documents pour le voyage, aux fédérations internationales ou aux organisateurs de compétitions ou d'événements, ou lorsque WCL le juge nécessaire.
- Toute personne qui soumet une preuve de vaccination frauduleuse ou toute autre information frauduleuse ou trompeuse concernant une question relevant de cette obligation sera soumise à des mesures disciplinaires conformément à la Politique de discipline et de plaintes de WCL.